

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions****E402**

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01) du 27 juin 2014, et celle du 19 octobre 2022 (2022/C 414/01) publiée au Journal officiel de l'Union européenne du 28 octobre 2022 et notamment son article 2,
- VU** le Régime cadre exempté de notification N° SA. 111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L4221-1, L4252-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L211-7, L214-2 et L216-11,
- VU** la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 février 2021 approuvant le règlement d'intervention du dispositif de « chaires régionales d'application »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 février 2022 approuvant les termes de l'appel à projets « Trajectoire Nationale »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant la stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société (2023-2028),

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 9 février 2024 approuvant le règlement d'intervention de l'appel à projet Allocations doctorales cofinancées révisé,

VU la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget primitif 2025, notamment son programme E402 « Mobiliser le potentiel académique pour réussir les transitions »,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

Dispositif « Trajectoire Nationale »

D'ATTRIBUER

une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 € sur une dépense subventionnable de 413 000 € HTR à L'IMT Atlantique en soutien à son projet de labcom dans le cadre du dispositif « Trajectoire nationale »,

D'AFFECTER

l'autorisations de programme correspondante,

Programme de ressourcement scientifique de l'IRT Jules Verne : soutien au Programme PERFORM (« ProgrammE de Recherche Fondamentale et de Ressourcement sur le Manufacturing ») pour 2025

D'ATTRIBUER

une subvention d'investissement de 300 000 € sur une dépense subventionnable de 622 000 € HT à l'IRT Jules Verne en soutien au programme public-privé « PERFORM (ProgrammE de Recherche Fondamentale et de Ressourcement sur le Manufacturing) » pour 2025,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

Allocations doctorales cofinancées- volet « Thèses tandem aux thèses Cifre »

D'ATTRIBUER

un montant total de subventions de fonctionnement de 502 500 € sur un montant subventionnable de 957 000 € (TTC ou HT selon dossier) pour le financement de 8 allocations doctorales cofinancées au titre du volet « thèse tandem avec une Cifre » dans les établissements de recherche et d'enseignement supérieur de la région, suivant la répartition, les montants et les modalités figurant dans le tableau en annexe 2,

D'AFFECTER
l'autorisation d'engagement correspondante,

D'AUTORISER
une durée de validité des arrêtés de 5 ans,

D'AUTORISER
la Présidente à signer les conventions avec les établissements privés bénéficiaires selon la convention-type approuvée en Commission permanente du 9 février 2024

Mesure 18. Constituer des équipes publiques-privées pérennes

Avenant à la convention relative au programme Fil'innov de Nantes Université pour 2025-2027

D'APPROUVER
les termes de l'avenant à la convention 2024_11921 relative au programme Fil'innov porté par Nantes Université pour 2025-2027, présenté en annexe 3,

D'AUTORISER
la Présidente à le signer.

Dispositif de chaires régionales d'application

Soutien au projet REVEIL porté par l'ESTACA

D'ATTRIBUER
à l'ESTACA une subvention d'investissement d'un montant de 140 000 €, sur une dépense subventionnable de 171 000€ HT, en soutien à la chaire « REVEIL»,

D'AFFECTER
l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER
la convention correspondante présentée en annexe 4,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer

Avenant à la convention relative au projet de chaire : AGRAPI - Agromatériaux : de la graine à la pièce industrielle

D'APPROUVER
les termes de l'avenant à la convention 2021_08810 relative au projet de chaire « AGRAPI », porté par l'ENSAM, présenté en annexe 5,

D'AUTORISER
la Présidente à le signer.

Avenant n°2 à la convention relative au projet de chaire « BONE HEALTH - valorisation des Ingrédients de Microalgue en Santé et Biotechnologie »

D'APPROUVER

les termes de l'avenant n°2 à la convention 2021_12437 relative au projet de chaire « BONE HEALTH », porté par Nantes Université, présenté en annexe 6,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe Printemps Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Philippe HENRY, Constance NEBBULA, Samia SOULTANI-VIGNERON, Laurent DEJOIE.

REÇU le 02/10/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs